

Lettre à lire attentivement, en famille

L'accueil de loisirs « Jeunes de Saint Médard » 2024/2025

Dans ce document de rentrée vous trouverez :

- Pédibus pour tous
- L'accompagnement aux devoirs
- Collégiens
- Adhérer à notre association
- Inscription à l'accueil de loisirs, explication des documents
- Comment payer ?

Pedibus pour tous

Lundi, mardi, jeudi et vendredi pour le plaisir

Le Pédibus c'est quoi ?

Le pédibus est une initiative de l'accueil de loisirs qui permet de récupérer vos enfants devant les écoles (15h00, 16h30) et de finir la journée avec nous à la Maison des Jeunes de Saint Médard jusqu'à 19h00. De « l'accompagnement aux devoirs » est proposé pour les jeunes à partir de 17h00 dans une salle, encadré par une équipe de bénévoles et salariés.

Une activité pour les 2 ans et demi / 5 ans est proposée :

Les jeunes participeront à des projets proposés par eux ou par l'équipe d'animation, pourront jouer dans la cour, au baby-foot, jouer aux jeux de sociétés, lire nos BD ou tout simplement papoter.

Tout dépôt de dossier complet (fiche + règlement) amènera à une confirmation de notre part par mail.

Nouveauté pour l'année 2024-2025 réservée aux enfants de Maternelle !!

Pédibus de 2 ans et demi à 6 ans :

Nous accueillons pour les pédibus les enfants dès leur entrée en petite section (à partir 2 ans et demi). Nous demandons aux familles que le jeune de 2 ans et demi soit propre et autonome aux toilettes, nous n'avons pas d'ATSEM pour la gestion des changes, pipi, caca (toutefois, merci de fournir des changes, sait-on jamais...).

Pédibus 2024/2025

Nous maintenons les mêmes accueils que l'an dernier, **sauf celui des écoles Saint Victor et Sainte Geneviève.**

Nouveauté en pédibus : nous allons désormais tous les jours devant l'école Brossolette.

Nous sommes ouverts à la mise en place d'un pédibus vers d'autres écoles mais cela nécessite de constituer un groupe d'enfants minimum, car cela engendre l'embauche de nouveaux animateurs.

Voici le fonctionnement des pédibus de la semaine pour l'année 2024/2025

Lundi 16h30 : Sœur Rosalie, Buffon, Brossolette, Saint Marcel

Mardi 15h00 : Buffon, Brossolette

Mardi 16h30 : Sœur Rosalie, Saint Marcel

Mercredi après-midi 13h30 : Buffon, Brossolette

Jeudi 16h30 : Sœur Rosalie, Buffon, Brossolette, Saint Marcel

Vendredi 15h00 : Buffon, Brossolette

Vendredi 16h30 : Sœur Rosalie, Saint Marcel

Fonctionnement du Lundi :

Nous serons présents dès 16h15/20 devant les écoles.

Une fois les enfants arrivés à la Maison des Jeunes de Saint Médard vers 17h, ils goûtent.

De l'accompagnement aux devoirs est proposé pour les jeunes de 17h à 18h dans une salle de la MJSM, encadré par une équipe de bénévoles et salariés.

Une activité pour les 3-5 ans est proposée après le goûter.

Les jeunes participeront à des projets proposés par eux ou par l'équipe d'animation et pourront jouer dans la cour, au baby-foot, jouer aux jeux de sociétés, lire nos BD ou tout simplement papoter 😊.

Vous venez les chercher à partir de 17h (fin du goûter 😊) jusqu'à 19h MAXI.

Fonctionnement du Mardi :

Nous serons présents dès 15h devant les écoles. Une fois les enfants à la Maison des Jeunes de Saint Médard, certains font leurs devoirs, jouent. Nous accompagnons également les jeunes qui sont inscrits au catéchisme à l'église Saint Médard pour leurs séances.

Deuxième pédibus : nous serons présents dès 16h15/20 devant les écoles.

Une fois les enfants arrivés à la Maison des Jeunes de Saint Médard vers 17h, ils goûtent.

De l'accompagnement aux devoirs est proposé pour les jeunes de 17h à 18h dans une salle de la MJSM, encadré par une équipe de bénévoles et salariés.

Une activité pour les 3-5 ans est proposée après le goûter.

Les jeunes participeront à des projets proposés par eux ou par l'équipe d'animation et pourront jouer dans la cour, au baby-foot, jouer aux jeux de sociétés, lire nos BD ou tout simplement papoter 😊.

Vous venez les chercher à partir de 17h (fin du goûter 😊) jusqu'à 19h MAXI.

Fonctionnement du Mercredi 13h30 école BUFFON, BROSOLETTTE :

Une fois l'école et la pause méridienne terminées, nous serons présents dès 13h30 devant les écoles.

Ensuite chaque enfant rejoindra un groupe de sa tranche d'âge pour jouer l'après-midi.

Fonctionnement du Jeudi :

Nous serons présents dès 16h15/20 devant les écoles.

Une fois les enfants arrivés à la Maison des Jeunes de Saint Médard vers 17h, ils goûtent.

Nous accompagnons également les jeunes qui sont inscrits au catéchisme à l'église Saint Médard pour leurs séances.

De l'accompagnement aux devoirs est proposé pour les jeunes de 17h à 18h dans une salle de la MJSM, encadré par une équipe de bénévoles et salariés.

Une activité pour les 3-5 ans est proposée après le goûter.

Les jeunes participeront à des projets proposés par eux ou par l'équipe d'animation et pourront jouer dans la cour, au baby-foot, jouer aux jeux de sociétés, lire nos BD ou tout simplement papoter 😊.

Vous venez les chercher à partir de 17h (fin du goûter 😊) jusqu'à 19h MAXI.

Fonctionnement du Vendredi :

Nous serons présents dès 15h devant les écoles. Une fois les enfants à la Maison des Jeunes de Saint Médard, ils jouent avant de goûter.

Deuxième pédibus : nous serons présents dès 16h15/20 devant les écoles.

Une fois les enfants arrivés à la Maison des Jeunes de Saint Médard vers 17h, ils goûtent.

Nous mettons à disposition des jeux vidéos pour amorcer le week-end.

Vous venez les chercher à partir de 17h (fin du goûter 😊) jusqu'à 19h MAXI.

Pédibus

Le nombre de place étant limité, les Pédibus doivent être réguliers. Nous privilégions les inscriptions au trimestre ou annuel. Le paiement s'effectue dès l'inscription. Il est possible de s'inscrire sur un demi-trimestre.

Si votre enfant est absent, merci de nous informer par mail avant 14h - jeunesdesaintmedard@mjsm.fr. Si nous devons à répétition vous contacter en cas d'absence nous serions contraints d'arrêter le service.

Nous fermons tous les jours à 19h.

Tout dépôt de dossier complet (fiche + règlement) amène obligatoirement une confirmation de notre part par mail.

Avertir l'école :

Le contrôle des enfants sortant de l'école étant effectué par un responsable de l'école, il faut explicitement signaler à l'école que votre enfant ne participe à aucune activité de l'école après 15h ou 16h30. Il est ainsi autorisé à quitter l'école et pris en charge par les animateurs des « Jeunes de Saint Médard ».

L'accompagnement aux devoirs

Mis en place en 1991, ce projet est toujours inscrit à l'accueil de loisirs et fait partie intégrante de notre histoire. Nous donnons la possibilité aux jeunes de faire leurs devoirs autour d'une table « ronde » avec plusieurs autres enfants d'écoles et d'âges différents. Tout cela est encadré par une équipe de bénévoles composée en grande partie de parents dont les enfants ont fréquenté la structure il y a très longtemps !

A partir du 9 septembre 2024, les enfants trouveront une salle ouverte, les lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h. après le goûter pour effectuer les devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils ont la possibilité de profiter de l'accueil de loisirs pour se détendre.

Les collégiens sont les bienvenus. Nous avons régulièrement des jeunes de 3^{ème} que nous suivons jusqu'à leur brevet ! 😊

Collégiens

Les collégiens peuvent venir seuls à la maison des jeunes sur le temps du Pédibus pour faire leurs devoirs, jouer, retrouver les amis. Le coût est de 1€ par heure avec le goûter inclus grâce à l'aide de la CAF.

Adhérer à notre association

Pour adhérer aux « jeunes de Saint Médard » pour l'année 2024/2025, il faut participer au moins à une activité et verser sa cotisation : 5€ pour les moins de 20 ans, 10€ pour les plus de 20 ans. Vous devenez donc adhérent de l'association. Nous vous intégrons à notre mailing list. Vous recevez par mail les inscriptions en amont des vacances, mercredis, pédibus par rapport à la mise en ligne sur notre site internet.

Inscription à l'accueil de loisirs « Jeunes de Saint Médard »

Vous trouverez dans ce courrier deux documents :

OBLIGATOIRE 😊

La « Fiche adhésion 2024-2025 », 5€ d'adhésion annuelle. Vous devenez donc adhérent de l'association. Nous vous intégrons à notre mailing list. Vous recevez par mail les inscriptions en amont des vacances, mercredis, pédibus par rapport à la mise en ligne sur notre site internet.

PEDIBUS : deux documents :

La fiche « *PEDIBUS inscription janvier avril 2025* », des lundis, mardis, jeudis et vendredis, 5€ par jour / pédibus jusqu'au 11 avril 2025. Si vous souhaitez inscrire votre enfant au pédibus, **il faut remplir le fichier en ligne et nous l'envoyer par mail !!**

+

La « *Fiche enfant PEDIBUS 2024-2025* », c'est le document que l'on donne à l'enfant à la sortie de l'école avec sa **photo**.

Avertir l'école :

Le contrôle des enfants sortant de l'école est effectué par un responsable de l'école, il faut explicitement signaler à l'école que votre enfant ne participe à aucune activité de l'école après 13h30, 15h ou 16h30. Il est ainsi autorisé à quitter l'école et prit en charge par les animateurs des « Jeunes de Saint Médard ».

Nous fermons tous les jours à 19h00.

Comment payer ?

Tous les règlements se font par chèque, pas de règlement par virement ou par carte bancaire.

Chaque chèque doit correspondre à une inscription « adhésion + pédibus » ou « adhésion + mercredi ».

Vous avez la possibilité de faire un chèque pour la famille, cependant pour faciliter la comptabilité, nous préférons avoir un chèque par enfant et par inscription 😊.

Merci de ne pas faire un chèque global « adhésion + pédibus + mercredis » !!

PÉDIBUS INSCRIPTION du lundi 28 avril au vendredi 4 juillet 2025 inclus

Si votre enfant vient régulièrement à l'accueil de loisirs de la MJSM, merci de bien vouloir régler par chèque pour les deux mois ou les quatre mois. Nous pouvons également encaisser les chèques en différé. Pour ceux qui rencontrent des difficultés financières, retournez-nous ce papier en nous indiquant que vous réglerez plus tard. Nous pouvons si besoin éditer des devis et factures pour des aides sociales.

Participation financière jusqu'au 4/07/2025 :

À partir de 5 euro par enfant la demi-journée avec le pédibus. Pour les enfants qui vont au catéchisme, c'est 4 euro. Merci de faire le calcul !! Pour les enfants qui viennent tout seul, c'est un 1 euro par heure.

Merci d'entourer ou cocher ce qui vous convient

Avril

- Lundi 28
- Mardi 29

Mai

- Vendredi 2 !! merci de vérifier si votre école est ouverte !!
- Lundi 5 Lundi 12 Lundi 19 Lundi 26
- Mardi 6 Mardi 13 Mardi 20 Mardi 27
- Vendredi 9 !! **IDEM** !! Jeudi 15 Jeudi 22 Vendredi 16 Vendredi 23

Juin

- Lundi 2 Lundi 16 Lundi 23
- Mardi 3 Mardi 10 Mardi 17 Mardi 24
- Jeudi 5 Jeudi 12 Jeudi 19 Jeudi 26
- Vendredi 6 Vendredi 13 Vendredi 20 Vendredi 27
- Lundi 30

Juillet

- Mardi 1
- Jeudi 3
- Vendredi 4

Total des lundis9 soit 9*5€ = 45 €
Total des mardis10 soit 10*5€ =50€

Total des jeudis7 soit 7*5€ = 35€
Total des vendredis à calculer !

le vendredi 2 et 7 mai suivent un jour férié. Merci de vérifier si votre école est ouverte pour un pédibus !

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi nous proposons aux enfants des activités dans notre centre de loisirs. L'enfant y trouvera un espace ludique et éducatif en libre accès. Chaque enfant pourra laisser libre cours à sa créativité en participant aux activités proposées qu'il pourra choisir. Il pourra prendre son temps pour papoter, jouer avec ses copines et ses copains. Il pourra également faire ses devoirs et/ou apprendre ses leçons.

Les enfants de petite section doivent être autonome au goûter, aux toilettes enlever son pantalon et le remettre, savoir s'essuyer, et être capable de savoir quand aller aux toilettes !!!). Nous n'avons pas d'ATSEM pour cela !!!

Nos animateurs accompagneront vos enfants dans toutes les étapes de l'après-midi. La fermeture se fait à 19h00. Merci de prévoir un plan B en cas de retard. Les animateurs terminent leur travail à 19h00. En cas de perturbation de métro, merci de nous prévenir au 01 43 31 44 84 au moment où cela se produit et de prévoir un plan B en parallèle.

Nous fournissons le goûter !!!

Les enfants inscrits au catéchisme, après avoir goûté, sont accompagnés par les animateurs à la paroisse le mardi à 16h15 ou le jeudi à 17h00, et peuvent être ramenés à la maison des jeunes dès la fin du catéchisme jusqu'à ce qu'on vienne les chercher.

**Bien vivre sa journée à l'accueil de loisirs
de la Maison des Jeunes de Saint Médard :
c'est venir avec son grand sourire et sa bonne humeur :)**

Montant du chèque à l'ordre des "Jeunes de saint Médard" :
Nom et prénom de ou des enfant (s) :
.....
Ecole et classe :
.....
Adresse Mel :
Date : Signature :

PÉDIBUS LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

Fiche complémentaire d'inscription à l'accueil de loisirs "Jeunes de Saint Médard" 2024 / 2025

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Date de naissance :

Ecole et classe fréquentées :

.....



Merci d'entourer ou cocher votre école

Ecole BUFFON
Lundi et jeudi 16h30 // Mardi et Vendredi 15h00

Ecole SŒUR ROSALIE
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h30

Ecole BROSOLETTTE
Lundi et jeudi 16h30, mardi, vendredi 15h00

Ecole ARBALETE
Jeudi 16h30

Ecole SAINT MARCEL
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h30

Je soussigné (e) autorise mon enfant
à venir et participer aux activités de l'accueil de loisirs de 15h00 à 19h00 et autorise les animateurs de la
Maison des Jeunes de Saint Médard à le récupérer à la sortie de l'école les jours suivants :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

A être accompagné au catéchisme organisé par la Paroisse Saint Médard. (inscription séparée)
le mardi de 16h00 à 17h15 ou le jeudi de 17h15 à 18h30

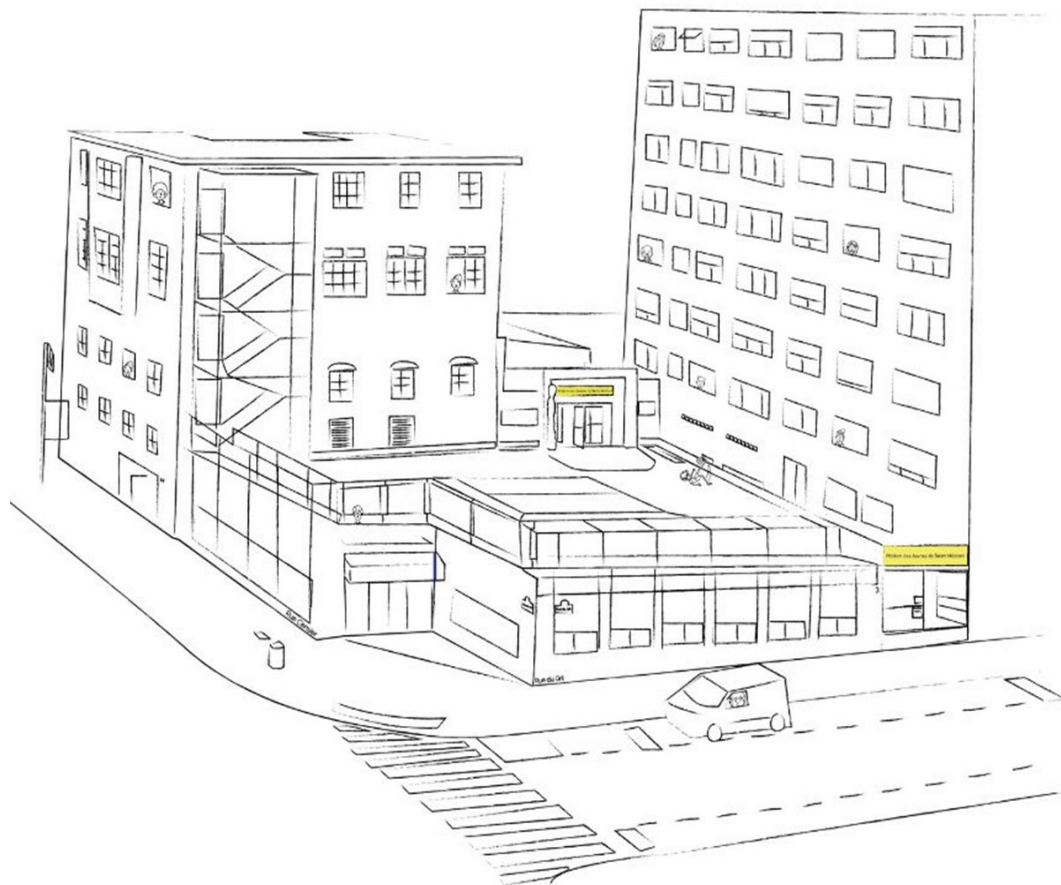
OUI

NON

Si votre enfant est absent, merci de nous prévenir par mail au plus tard le jour même avant 12h00

Date : Signature :

Tu peux te dessiner arrivant à la Maison des Jeunes avec tes animateurs



PÉDIBUS LES MERCREDIS 2024-2025

Fiche ENFANT MERCREDI à l'accueil de loisirs "Jeunes de Saint Médard"

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Date de naissance :

Ecole et classe fréquentées :

.....

PHOTO
Tu as le droit de
- Sourire
- Tirer la langue
- Faire une grimace

Merci d'entourer ou cocher votre école

Ecole **BUFFON**
13h30

Ecole **BROSSOLETTE**
13h30

Je soussigné (e) autorise mon enfant
à venir et participer aux activités de l'accueil de loisirs de 13h30 à 19h00 et autorise les animateurs de la
Maison des Jeunes de Saint Médard à le récupérer à la sortie de l'école les mercredis :

Maternelle
(Buffon)

Primaire

Si votre enfant est absent, merci de nous prévenir par mail au plus tard le jour même avant 10h00

Date : Signature :



Les Jeunes de Saint Médard

Association de loi 1901 à but non lucratif
Maison des Jeunes de Saint Médard
3 rue du Gril
01 43 31 44 84
mjsm/pourlesjeunes.fr
jeunesdesaintmedard@mjasm.fr

CAMPAGNE DE DONS 2025



Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre

En 2025, votre don permettra à l'association de :

Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets** et à l'**Accueil de loisirs**

- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par le ministère de la jeunesse et sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

Point sur les finances de l'association

En 2023, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :
Sur un chiffre d'affaire de 326 940 euro :

RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	54,19%	Alimentation - Goûter	2,38%
Subvention PS - CAF	29,10%	Fournitures administratives	0,18%
Appel à projet CAF		Activités pédagogiques	3,85%
Aide à l'emploi et à la formation	4,02%	Charges locatives	5,07%
Dons et aide	6,42%	Transport	0,72%
		Affranchissement - Télécom	0,26%
		Salaires , traitement, charges	86,04%
		Adhésions, cotisations et divers	0,14%
		Formations des bénévoles	1,36%

Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif. Le don moyen (120 euro) et le nombre de donateurs ont été sans différences notables en 2024. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable en septembre 2025. Pour les entreprises, merci de nous contacter. Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2025.

TALON- REPONSE

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Téléphone (facultatif) :

Adresse mail (facultatif).

Déclare faire don de euro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ».
Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.